

## Harmonisation des demandes de devis pour le transport des oeuvres d'art.

Sylvie Michel & Patrick Baux, IAT (International Art Transport)  
avec la participation de LP ART, Chenue S.A., Chenue Croix et Bovis.

Lorsqu'un musée nous demande un devis, un grand nombre d'informations nous sont nécessaires afin de rendre des offres correspondant à la réalité de l'opération à venir. Certaines informations erronées peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur le prix et l'ensemble des opérations, ce que nous développons point par point ci-après.

Les devis sont plus ou moins importants par leur taille, dépendant du nombre d'œuvres, des prêteurs, des pays de provenance. Cela demande un travail plus ou moins long en fonction de la complexité de l'opération à mener, des agents que nous devons interroger à l'étranger, des demandes de prix de fret aérien que nous allons devoir obtenir. C'est pourquoi nous préférons recevoir les demandes bien avant la date d'exposition.

Dans certains cas, un devis précis n'est pas exigé, le but étant de connaître le budget approximatif que va demander une exposition à venir. Dans ce cas, il faut en discuter avec nous, et nous pourrions étudier une offre, sans avoir besoin de toutes les informations: une offre qui demandera de notre part moins de travail et pourra vous être rendue dans de plus brefs délais. Cependant, il ne faut pas oublier qu'une offre, qui par exemple ne nous indique pas le nombre de convoyeurs, ou le nom des musées prêteurs, devra être réétudiée par la suite car son prix total pourra varier énormément.

Nous allons essayer de résumer les points les plus importants que nous souhaitons avoir pour toute demande de devis en développant au mieux l'incidence de chacun sur le budget total d'une exposition.

Ces informations peuvent être présentées de différentes façons. Nous pensons qu'en tableau, pays par pays, listant les diverses informations nécessaires sous forme de colonne, reste le moyen le plus clair afin de travailler rapidement.

Les informations dont nous avons besoin pour la réalisation d'un devis sont de 4 ordres: Informations par rapport aux prêteurs (noms, adresses, coordonnées, lieu d'enlèvement), par rapport à l'œuvre (titre, type, dimensions, âge, valeur), par rapport au transport (type de transport, convoiement, société imposée) et par rapport à l'emballage (caisserie, protection, etc.).

<u>Les Prêteurs</u> 1.1. <u>Nom des prêteurs</u> 1.2. <u>Contact, numéro de téléphone, télécopie/fax</u> 1.3. <u>Adresse des prêteurs</u> 1.4. <u>Adresse d'enlèvement / restitution</u>	<u>Les oeuvres</u> 2.1. <u>Titre de l'oeuvre</u> 2.2. <u>Type et nature de l'oeuvre</u> 2.3. <u>Âge</u> 2.4. <u>Valeur</u>	
<u>Les Emballages</u> 3.1. <u>Type d'emballage</u> 3.2. <u>Emballage existant</u>	<u>Les Transports</u> 4.1. <u>Convoyeur</u> 4.2. <u>Type de transport</u> 4.3. <u>Transporteur imposé</u> 4.4. <u>Observations/Exigences</u> 4.5. <u>Itinérances</u>	
<u>Fiche à utiliser lors de vos demandes de devis</u>		

## 1.Prêteurs

### 1.1. Nom des prêteurs

Le nom des prêteurs est d'une grande importance. En effet, par notre expérience, nous connaissons une partie des exigences de la plupart des prêteurs d'oeuvres d'art privés, galeristes ou musées. Nous pouvons ainsi très souvent vous indiquer quels prêteurs vont vouloir impérativement des caisses, ou un convoyeur, ou encore un transport spécial. Cela dans le cas de musée français et étrangers, il ne faut pas oublier que nous interrogeons des agents étrangers spécialisés dans le transport des oeuvres d'art, qui connaissent donc les musées et leur pays et peuvent nous donner de précieuses informations que nous vous retransmettons.

Dans le cas où vous nous indiquez dès la demande de devis qu'il n'y a pas de convoyeur pour tel prêteur par exemple, il faudrait nous indiquer dans la mesure du possible si celui-ci a été contacté par vos soins ou si c'est une préférence que vous avez. En effet, nous pourrions vous indiquer les coûts d'un convoyeur, alors que vous avez déjà fait un premier travail de contact avec tous les prêteurs afin d'imposer vos "exigences souhaits".

Lorsque nous ne connaissons pas les musées ou autres institutions prêteurs, il peut être

très intéressant pour nous de les contacter afin de vous rendre un devis très précis. Il est donc important de nous indiquer, s'il nous est possible de le faire ou non.

## 1.2. Contact, numéro de téléphone, télécopie / fax

Dans le cas où il nous est possible de contacter les prêteurs, il est préférable, surtout pour les musées, de connaître exactement le nom de la personne en charge du prêt. Cela nous évite par exemple d'appeler un musée et de faire le tour des services ou des différents départements avant de trouver le responsable. Lors de la réalisation d'un devis, si un prêteur peut apprécier le fait qu'un transporteur l'interroge pour avoir des informations précises par rapport à ses prêts, il appréciera par contre beaucoup plus modérément d'être dérangé par une pléiade de transporteurs, si tous l'appellent successivement pour les mêmes questions (il nous est arrivée d'être 12 sociétés en compétitions).

Les numéros de téléphone et de télécopie / fax sont des informations pratiques voir essentielles quand nous devons contacter un collectionneur particulier qui est le plus souvent sur liste rouge. De même pour les numéros de télécopie / fax qui permettent de joindre les personnes difficilement joignable par téléphone.

## 1.3. Adresse des prêteurs

Afin de localiser les prêteurs et de connaître les lieux d'enlèvements, les adresses sont intéressantes à avoir. Il sera plus simple par exemple de connaître les possibilités d'enlèvement en groupage dans une ville ou un pays en fonction des villes où se trouvent les institutions, galeries ou privés, moins connus en général.

Cela peut également nous donner des informations d'accessibilité des lieux (par exemple au F.N.A.C., Puteaux ne peut se faire avec un véhicule de grande taille qui ne passera pas par les tunnels...ou demandera un acheminement sur chariot ou quatre - roues pour chargement à "distance"). De même, un enlèvement dans une très petite ville de province ne pourra pas toujours être fait avec un poids lourds (dimensions!). On pourra également dans certain cas, obtenir par les adresses des idées sur l'accessibilité du lieu en lui-même, par exemple: galerie en étage, connaissance du manque d'ascenseur par expériences.

## 1.4. Adresse d'enlèvement / restitution

Il n'est pas rare que l'adresse d'enlèvement d'une oeuvre soit différente de celle du musée ou de la galerie propriétaire, pour cause de dépôt dans un lieu de stockage dans un autre espace, de prêt pour une autre exposition, etc.

De même, l'adresse de restitution peut être différence: par exemple, lorsqu'un musée souhaite récupérer à la fin d'une exposition l'oeuvre qu'il avait mise en dépôt dans un autre musée, voir à l'étranger.

Cela peut impliquer dans certain cas qu'une oeuvre française se trouvant en dépôt dans

un musée Suisse pour partir en exposition en Italie, va nécessiter des formalités douanières non prévues, l'œuvre se trouvant en importation temporaire en Suisse.

## 2. Oeuvres

### 2.1. Titre de l'œuvre

Le titre de l'œuvre peut nous permettre de reconnaître l'œuvre tout simplement. En effet, nous pouvons être amenés à transporter plusieurs fois la même œuvre d'art. cela peut avoir de l'importance par exemple pour une sculpture dont nous connaissons les difficultés de transport, le type d'emballage nécessaire, les moyens techniques à mettre en œuvre, etc. (ex. " Le baiser " de Rodin).

Cela peut permettre également à notre agent à l'étranger de demander des informations plus précises de prêts au musée qu'il va devoir contacter.

### 2.2. Type et nature de l'œuvre

Les trois dimensions sont importantes, une dimension sans les deux autres ne nous informe pas sur l'œuvre que nous devons transporter. Ceci va déterminer :

- Le coût de l'emballage (dimensions de la caisse),
- Les moyens de manutention / bardage à mettre à disposition (liés à l'accessibilité du lieu),
- Le camion à mettre à disposition, cela pouvant aller du simple VL à la semi-remorque (le prix du transport s'en trouvera fortement modifié !).
- Le fret aérien qui est la plupart du temps basé sur le poids / volume des caisses (volume en m<sup>3</sup>, divisé par 6 & multiplié par 1000).

Le sens de présentation des trois dimensions doit être précisé. Nous, transporteurs, mettons généralement la longueur en première position, puis la largeur / épaisseur (qui nous importe sachant qu'un cadre peut varier de 3 cm à 20 cm !) et pour finir la hauteur. (Pour les sculptures, la hauteur figure souvent en première place). Ce détail est important pour, à nouveau, le type de camion qui va être mis à disposition, la caisse qui va être construite (qui doit l'être dans le bon sens), pour le fret aérien. Concernant le fret aérien, il est important de ne pas oublier qu'en fonction du pays de destination ou de la compagnie aérienne utilisée, les dimensions maximales acceptées en hauteur

varient énormément et tous les pays n'offrent pas les mêmes possibilités. En Europe, les dimensions acceptées sont très petites, souvent de 115 ou 75 cm de haut. Les œuvres ne pouvant pas être mises dans n'importe quel sens, il faut que nous puissions le savoir dès le départ pour ne pas vous rendre par exemple un devis de transport aérien d'une œuvre sur l'Espagne, pour par la suite au moment de la réalisation, vous apprendre qu'un transport spécial par camion va être obligatoire.

Vous devez également nous indiquer si les dimensions que vous nous fournissez sont avec ou sans cadre, cela pour les mêmes raisons que celles évoquées auparavant : les dimensions de l'emballage vont changer, à 5 cm près le camion mis à disposition peut être différent, et œuvre acceptée sur un vol avec des dimensions sans cadre pourra ne plus l'être si son cadre fait 5 cm de plus.

### 2.3 Âge

En France comme à l'étranger, l'âge nous permet de connaître les papiers nécessaires à établir pour l'exportation d'une œuvre. Cette exportation ne signifie pas forcément l'envoi dans un pays hors C.E.E. Cela est aussi valable pour les pays de la Communauté. Pour un musée, dans n'importe quel cas (quels que soient la valeur et l'âge), l'établissement d'une autorisation de sortie de Trésor National va être obligatoire pour que l'œuvre traverse une frontière. A noter que la demande de sortie devra au préalable être accordée par la D.M.F (la Direction des Musées de France) Ces papiers demandent un certain temps pour être établis. Une opération qui est faisable à une certaine date peut ne plus l'être une semaine avant la date d'ouverture de l'exposition en Italie!

Dans ce cas, nous parlons de délais pour des papiers nécessaires à tout type d'œuvres ayant un an ou 100 ans (et plus) et appartenant à des musées, ce que vous connaissez tous certainement. Cependant, pour les œuvres appartenant à des galeries, des privés ou des artistes, d'autres papiers sont nécessaires. En fonction de leur âge (en général 50 ans) et en fonction de leur valeur (ce que nous verrons plus tard), il sera nécessaire d'établir des Certificats de Biens Culturels (un par œuvre pour la Direction des Musées de France), souvent plus difficiles à obtenir. Et dans le cas d'une exportation hors C.E.E., en plus des photos au format 8 x 12 cm, une licence d'exportation devra également être demandée, celle-ci ne pouvant être faite qu'une fois le certificat de Bien Culturel établi. Ceci engendre des coûts et peut bien entendu créer des problèmes de temps s'ils sont oubliés. Nous ne pourrions pas réaliser le transport groupage (ou spécial) si intéressant et promis à telle date dans notre offre, si nous découvrons à la veille du départ qu'il nous manquait, ou vous manquait, des informations tel que l'âge des œuvres à transporter.

### 2.4. Valeur

Cette information a "peu d'importance" pour les œuvres prêtées par les musées pour ce qui est de l'établissement des autorisations dont nous venons de parler, puisque la valeur n'est pas un critère pour les institutions publiques & musées.

Cependant pour les autres institutions, comme pour les galeries (les privés ou les

artistes), si les œuvres ont plus d'un certain âge et plus d'une certaine valeur (variant en fonction du type de l'œuvre), certaines formalités (voir plus haut) vont être nécessaires.

De plus en plus souvent, nous sommes confrontés en Europe à des problèmes avec des compagnies aériennes, qui en plus des dimensions maximales qu'elles nous imposent, refusent de prendre en fret des œuvres d'art compte tenu de leur valeur.

Par ailleurs, la valeur peut intervenir à divers autres niveaux dans l'établissement d'un devis :

- le calcul de certaines taxes (américains, taxe CAF en fret maritime),

la possibilité de grouper plusieurs œuvres dans une même caisse (lors d'une demande de devis, nous pourrions considérer un emballage dans une même caisse pour des prêts de dimensions similaires, à moins que ceux-ci ne fassent plusieurs millions chacun pour une question d'assurance),

- les conditions de transport imposées par l'assurance (escorte de police en Italie, trop de valeur pour un seul camion ou demandant un transport direct),

- un convoiement éventuel (un musée imposant habituellement un convoyeur pourra ne pas en envoyer pour des œuvres de petites valeurs).

### 3. Emballage

#### 3.1. Type d'emballage

Toute œuvre n'a pas besoin du même emballage et une œuvre qui va avoir besoin d'une caisse pour un envoi en fret aérien ou en transport groupage, n'en nécessitera pas forcément une pour un transport en camion spécial. Cependant en fonction des exigences que vous nous indiquerez, nous pourrions prévoir la construction d'une caisse ou une simple protection par rapport à votre demande.

Par ailleurs, vous pouvez savoir que tel musée accepte de prêter son œuvre uniquement à la condition que celle-ci soit emballée de telle ou telle façon. Dans ce cas, il est préférable de nous le préciser dès la demande de devis afin que le coût soit adapté à la réalité.

De même, la cotation d'une caisse sera plus précise si nous connaissons le type de caisse exigée (type "Musée", simple, climatisée, contre caisse, caisse écrin, cadre de voyages, caisse carrousel, etc.).

Dans le cas où nous ne serions pas autorisés à contacter les prêteurs au stade du devis, nous pouvons ainsi avoir des informations précises pour le calcul de notre offre (ou afin de communiquer à notre agent les hypothèses exactes sur lesquelles nous souhaitons qu'il base son offre).

### 3.2. Emballage existant

Il est possible également que des œuvres aient leur emballage existant, ou que celui-ci soit réalisé par le prêteur lui-même.

Les œuvres peuvent être stockées sous emballage, une caisse peut déjà exister (caisse construite pour un transport antérieur et conservée), soit le ou les musées peuvent avoir leur propre atelier d'emballage ou tout simplement demander la construction d'une caisse mais réaliser la mise en caisse par eux-mêmes, ce qu'il faudra nous indiquer afin que nous ne vous rendions pas de frais inutiles qui n'ont pas à figurer dans notre offre. Il arrive également que certains musées (tel le Metropolitan Museum of Art, New York) fassent construire des caisses et répercutent le prix directement au musée emprunteur.

## Transport

### 4.1. Convoyeur

La présence d'un convoyeur engendre plusieurs frais d'importance variable, qui modifient énormément les coûts des devis que nous vous réalisons. Dans un premier temps, si nous devons (nous-mêmes ou notre agent) accueillir un convoyeur dans un aéroport, une assistance convoyeur va être nécessaire.

Apparaîtront aussi des frais de billets d'avion (qui peuvent être exigés en 1ère classe !), des frais d'hôtels et de per diems. Ces derniers frais (hôtels et per diems) sont dans la plupart des cas pris en charge par le musée organisateur de l'exposition. Si cela n'est pas le cas, il faut nous l'indiquer et nous dire sur quel tarif nous devons nous baser et quels seront les per diems alloués et sur quelle base : 2 nuits, trois jours, par exemple.

Un convoyeur peut signifier également l'obligation de réaliser un transport spécial convoyé ou un transport groupé, ou une tournée, va être cotée par notre agent ou par

nous même. Tout le déroulement des opérations ainsi que son prix s'en trouveront bouleversés.

Pour certains prêteurs comme le Musée du Louvre, plusieurs départements peuvent être concernés et donc plusieurs convoyeurs demandés. D'où l'importance de nous le préciser afin de ne pas oublier la prise en compte de frais qui sont tout de suite plus nombreux.

#### 4.2.Type de transport

Soit un envoi en fret aérien est exigé par le prêteur (dans la mesure du possible en fonction des dimensions), soit un transport groupé de tous les prêts de l'exposition pourra être accepté, même si un convoyeur est demandé pour plusieurs prêteurs (convoiment groupé). Dans ce cas, les frais pourront être déduits, en fonction de l'étendue des connaissances que nous aurons obtenues auprès de vous.

A l'inverse, certains prêteurs peuvent imposer le transport spécial avec ou sans convoyeur (là une tournée d'enlèvements aurait été possible), ou l'enlèvement en dernier pour un transport direct, ou une expédition au dernier moment pour mise en vitrine immédiate, quelques jours avant la date d'ouverture de l'exposition.

#### 4.3.Transporteur imposé

Dans certains cas, des musées français ou étrangers demandent que le transport soit réalisé par un transporteur en particulier ou laissent le choix entre deux transporteurs. Il est nécessaire que nous le sachions dès la demande du devis et pas seulement au moment de la réalisation du transport. En effet, nous demanderons en conséquence des cotations aux agents concernés et pas à d'autres. Les prix des correspondants que nous interrogeons varient d'une société à une autre et le changement d'un transporteur pourra faire varier de façon très forte le coût total d'un transport.

Cependant, il est important de savoir si une société imposée l'est uniquement pour l'emballage des œuvres ou pour l'emballage ET le transport (cette remarque que nous avons soulevé, rencontre l'approbation de Chenue, Chenue Croix et Bovis, mais pas celle de LP ART. Nous avons donc décidé de la laisser et d'en discuter lors de la prochaine réunion tous ensemble). En fonction des cas, nous pourrions demander les prix de l'emballage à une société et demander le prix de transport auprès d'une autre société dont nous connaissons les tarifs plus intéressants. Il n'est souvent pas intéressant financièrement (et pas pratique au niveau logistique) de devoir passer par une société imposée pour tel prêteur et par une autre pour la majorité des autres prêts, simplement parce que l'un d'entre eux a exigé telle ou telle société (il serait plus pratique d'utiliser la société imposée par l'un des prêteurs pour l'ensemble des transports d'un pays, ce qui ne va pas forcément engendrer des coûts intéressants).

Néanmoins, lorsqu'un transporteur est imposé, il s'agit aussi de vérifier l'exactitude de cette requête. Souvent, la mention de telle ou telle société comme imposée est purement administrative (mention automatique indiquée sur la feuille de prêt par la secrétaire ou par habitude), et le prêteur n'aura pas d'objection à travailler avec une autre entreprise reconnue et spécialisée en œuvres d'art. Par ailleurs, certains agents



sont connus pour faire du forcing auprès des prêteurs, se déclarant comme imposés, alors qu'il n'en est rien.

Dans le cas où certaines œuvres sont en dépôt ou en exposition dans un pays hors C.E.E., il peut être pratique de connaître le nom du transitaire ayant réalisé les premières formalités douanières (d'importation temporaire par exemple), afin de lui demander ses coûts pour la suite des opérations.

L'exigence d'une société peut être étendue aux compagnies d'assurance, à voir.

#### 4.4.Observations/Exigences

Il serait impossible de faire la liste des différentes exigences que nous avons pu rencontrer dans les demandes de devis (sans parler des exigences qui voient le jour au moment de la réalisation des opérations, qui n'étaient pas connues ou non communiquées). Cependant, autant que possible, il faut nous indiquer toutes les informations que les prêteurs peuvent vous donner ou que vous connaissez par votre expérience. Rien ne doit paraître saugrenu, car toute modification a une incidence sur le prix d'une exposition (la demande de réservation dans un hôtel bien particulier, avec N° de chambre exigé -ce qui est déjà arrivé !?!- peut se révéler être dans un hôtel bien plus cher que celui choisi pour tous les autres convoyeurs), et les exigences des prêteurs peuvent quelquefois être incontournables. Comme l'a souligné la Société LP ART, le mieux reste que vous alliez au devant des informations et de demander aux prêteurs leurs exigences et non attendre qu'ils les envoient.

Néanmoins, ce qu'il faut savoir, c'est que là où certaines demandes (escorte de C.R.S., convoiement groupé pour plusieurs musées, autre transporteur intervenant) ou compromis peuvent être négociés par le musée organisateur, il n'en est pas de même pour le transporteur, société privée prises "entre le marteau et l'enclume".

#### 4.5.Inévitances

Dans le cas où l'exposition pour laquelle vous nous demandez un devis doit voyager dans plusieurs autres villes, vous devez nous indiquer de quelle ville vont revenir les œuvres (œuvre par œuvre). Le coût du retour d'œuvres d'une ville allemande par exemple ne va pas être le même que celui que nous vous aurions donné au retour de la première ville d'exposition. Tout est important : la ville allemande va peut-être se trouver plus loin de l'aéroport le plus proche que ne l'était la première ville d'exposition, le billet d'avion du convoyeur ne va pas être au même prix... Quelquefois (et même souvent), un musée prêteur de 4 œuvres va souhaiter le retour de 2 œuvres dès la fin de la première exposition. Le prix de transport de 2 œuvres n'est pas égale au prix du transport des 4 œuvres divisées par deux !! De même, si celui-ci décide de faire revenir les 4 œuvres, mais que leur transport faisait partie d'un transport groupage avec d'autres musées qui ne font pas revenir leurs prêts, le prix du transport retour ne sera pas le même : le transport qui était dans un premier temps en groupage va peut-être devenir un transport spécial bien plus cher !

Par ailleurs, certains musées, notamment pour certains type d'œuvre (dessins,

manuscrits, enluminures, etc.) sensibles à la lumière peuvent demander le retour de leurs œuvres entre les deux dates si celles-ci sont espacées, voire même faire un échange de prêts si la durée d'exposition est trop longue. Une fois de plus, ceci engendre des coûts qui n'étaient peut-être pas prévus, et prévisibles, dans le devis. Dans un cas comme celui-ci, nous pouvons vous indiquer que, par notre expérience, nous savons que cela risque de se passer ainsi et donc vous faire connaître les frais conséquents.

Cependant nous ne connaissons, et ne pouvons connaître, les exigences de tous les prêteurs et avons besoin de toutes les informations que vous détenez, ainsi que des hypothèses sur lesquelles vous souhaitez que nous basions notre estimation, et les prestations exactes que vous voulez que nous cotions (notamment dans le cas d'une itinérance, en fonction de la répartition des frais).

## Pays - ville

Prêteur :									
Adresse :									
Tel :									
Fax :									
Contact :									
Possible de contacter la personne ou le musée    Oui /    Non									
Adresse d'enlèvement :    Identique    Autre :									
Adresse de restitution :    Identique    Autre :									
Exigences de transport : Oui /    Non si oui    camion (spécial / groupage)    avion    autre:									
Transporteur Imposé    Oui /    Non									
Si oui lequel :									
Imposé pour :    emballage    transport									
*	Artiste	Titre & date de réalisation	Technique	Dimensions a/c + poids si sculpture L x l x H	Valeur	ITI	Exigence emballage Emballage existant	Convoiement *	Observations
1									
2									

- \* = ou REF du catalogue / inventaire...

- ITI : Itinéraires = préciser dans quelle(s) ville(s) l'œuvre va être présentée en indiquant les initiales des villes en question

- Convoiement = indiquer d'une croix la présence d'un convoyeur

- Dans la colonne observations, ajouter les commentaires concernant les convoyeurs si nécessaire, les informations supplémentaires sur les œuvres (nombre d'éléments composant l'œuvre, par exemple) ou exigences particulières du prêteur